



NOTE A NOTRE AIMABLE CLIENTELE

Bonjour,

La période probatoire ayant été confirmée par le gouvernement, il est pour le moment possible de livrer vos conteneurs sur terminal sans saisie VGM.

Cependant, nous vous conseillons très fortement d'effectuer cette déclaration avant la livraison sur terminal puisque les terminaux mettent en place dès maintenant une facturation pour toute livraison sans VGM préalable.

En effet, pour tout conteneur livré sans VGM, nous serons facturés par les différents manutentionnaires de frais de mouvement pour mise sur aire spécialisée que nous serons contraints de vous répercuter à hauteur de 50eur / conteneur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.